



Municipalité de Crabtree

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree, tenue le 29 mars 2017 et modifié en séance extraordinaire du 10 juillet 2017 par le règlement 2017-302, le règlement suivant a été adopté et a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 26 juillet 2017.

- Règlement 2017-298 décrétant une dépense de 617 110 \$ et un emprunt de 617 110 \$ pour des travaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie sur les futures 3^e avenue et 20^e rue

Ce règlement d'emprunt 2017-298 entre en vigueur le 27 juillet 2017.

Ce règlement est déposé au bureau de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Pierre Rondeau

Donné à Crabtree ce, 27 juillet 2017

.....
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Pierre Rondeau

Je soussigné(e),
Nom
de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à
chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 27 juillet 2017 entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 27 juillet 2017

.....
Pierre Rondeau